

# COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

## RAPPORT ANNUEL 2023



« Quand le handicap est exclu, alors c'est notre société qui est handicapée »

En produisant, début 2023, son premier rapport annuel après six mois seulement d'existence, la Commission Communale Pour l'Accessibilité de la ville de Vitré avait pu marquer les esprits sur la réelle dynamique qui était déjà amorcée.

Cette première année pleine a permis quelques avancées concrètes, notamment dans la synergie indispensable entre les différents acteurs du handicap du Pays de Vitré, dans la sensibilisation des publics ou encore dans l'avancement des travaux d'accessibilité des bâtiments et de l'espace public.

La Commission Communale Pour l'Accessibilité a établi un plan d'actions 2023-2025, construit sur ces objectifs d'accessibilité, d'inclusion pour les personnes concernées et de soutien pour les aidants, de partenariats renforcés... Il a été réalisé dans un esprit partagé de pragmatisme et de réalisme, qui énumère une quarantaine de premières actions possibles pour améliorer le quotidien des personnes concernées et le vivre ensemble.

Cette feuille de route guidera une grande partie de notre travail sans le figer. Le rapport annuel qui constate les avancées dans le domaine de l'accessibilité sera aussi l'un des outils pour mesurer la réalisation du plan d'actions. Ce plan oriente essentiellement ses actions vers le handicap. Pour autant, d'autres actions de la ville ont été engagées, en termes d'accessibilité, à destination d'autres publics dont les PMR. Les personnes âgées, les familles, les poussettes... ont fait l'objet d'une politique très volontariste qui a permis de leur redonner des cheminements sécurisés sur l'espace public. Cette politique a même été récompensée le 13 décembre 2022 des prix « Talents de la Marche 2022 » et « Talents du Vélo 2022 ».

Ce deuxième rapport vous invite à mesurer le travail réalisé par la commission et par la ville.

Merci de prendre le temps de le lire et, j'en fonde l'espoir, de nous soutenir dans cette démarche essentielle au respect de chacun dans ses différences. N'oublions jamais que le collectif est, et sera toujours, plus fort, et que la somme des différences le rend plus riche.

Ainsi, mobiliser de l'énergie et des moyens aujourd'hui au profit des personnes handicapées et de leurs aidants est un investissement pour demain. Il renforcera par exemple le vivre ensemble, le sentiment de reconnaissance pour les personnes handicapées, écartera celui de l'indifférence et de l'injustice. Autant de critères qui font ou défont le ciment d'une société. Il y a une nécessité à investir pour permettre aux aidants de souffler pour leur propre santé mentale, ou leur permettre de mieux répartir leur attention sur l'ensemble de la fratrie, d'avoir une carrière professionnelle épanouissante et créatrice de richesse pour le pays, d'accéder tout simplement à des joies simples et universelles. Tout cela n'est que gains profitables à l'ensemble de notre société... Alors investissons !

**Anne Bridel**  
Maire-Adjointe Santé - Inclusion  
Ville de Vitré



# SOMMAIRE

- Edito d'Anne Bridel, Maire-adjointe
- Préambule par les membres de la commission
- 1 - La Gouvernance
- 2 - Etat de l'accessibilité du territoire
- 3 - L'engagement des élus et services de la collectivité
- 4 - Les actions menées par la CCPA
- 5 - Les limites et points d'amélioration
- 6 - Les indicateurs
- 7 - Annexes :
  - Revue de presse
  - Plan d'actions 2023-2025



## PRÉAMBULE

Depuis 18 mois, nous travaillons sur le territoire de Vitré autour d'un collectif engagé composé de gens concernés, de professionnels, d'élus, d'agents expérimentés ou pas, tous motivés.

Un outil, la commission communale pour l'accessibilité, nous permet d'asseoir une légitimité à faire bouger certaines lignes.

La raison d'être d'une commission d'accessibilité est de veiller effectivement à mesurer et favoriser l'accès de tous à tout. Un choix fort et immédiat a été d'aller plus loin que le réglementaire et donc de s'appuyer sur cette commission pour soutenir de multiples autres actions. C'est aussi cette liberté et cette dynamique qui motivent les membres dans leur mandat.

L'essentiel des actions menées à l'initiative de la commission depuis dix-huit mois vous est retraduit dans ce document. Chaque action est marquée de l'état d'esprit de cette commission : pragmatisme, modestie mais détermination, sens et utilité.

Les actions menées ne guériront jamais les corps, mais elles cherchent à alléger l'âme des personnes concernées par une vraie reconnaissance et une véritable inclusion, et à réduire autant que faire se peut, les obstacles qu'ils rencontrent trop souvent. En d'autres termes et dans le cadre qui est celui de la Commission Communale Pour l'Accessibilité, nous ne pouvons pas travailler sur les causes mais seulement sur certaines conséquences. Nous souhaitons ainsi œuvrer pour réduire tout ce qui apparaît comme une double ou triple peine au-delà du handicap lui-même, et créent des empêchements quotidiens aux personnes concernées.



## LA GOUVERNANCE

La CCPA s'est réunie pour la première fois en juin 2022 sous la Présidence d'Anne Bridel, Maire-Adjointe à la Santé et à l'Inclusion.

Elle se compose de 9 membres représentant, à parts égales, 3 collèges :

- Elus
- Représentants de structures d'accueils de personnes vivant avec un handicap
- Personnes concernées

Cette commission est force de propositions et émet des avis sur les projets de la ville en matière d'inclusion.

Elle s'est réunie quatre fois en 2023 (4 janvier, 21 mars, 16 mai, 19 octobre).

Lors d'un premier bilan, les membres extra-municipaux de cette commission ont confirmé leur intérêt à travailler au sein de cet organe où règnent la sincérité des échanges, la qualité des débats ou encore la prise de décisions concrètes.

Bien évidemment, comme nombre de politiques locales, apparaît souvent la nécessité d'une approche territoriale plus large. Très vite après la mise en place de sa commission, la ville de Vitré appelait de ses vœux une collaboration avec une instance semblable au sein de l'intercommunalité afin d'avoir une approche plus large sur certains sujets. La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIPA) de Vitré Communauté a été créée le 16 décembre 2021. Sa mise en action nécessitait néanmoins d'être précédée d'une adaptation de l'organisation au sein de l'établissement intercommunal, avec notamment la création d'une direction des solidarités. Il a été aussi nécessaire de procéder au recrutement dans le second semestre 2023 d'une directrice. Du fait de ce calendrier, il n'y a pas eu de véritable collaboration entre la ville et son intercommunalité en 2023. Toutefois, Vitré Communauté s'est jointe à la Ville et au CCAS pour l'opération Duo Day du 23 novembre 2023, affichant sa volonté de s'inscrire dans une politique d'inclusion déjà menée au sein de quelques-uns de ses services.

La Ville et la CCPA seront attentives et disponibles pour échanger et collaborer avec la CIPA dès qu'elle aura engagé ses réflexions.



## ÉTAT DE L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées imposait notamment l'obligation d'accessibilité de l'ensemble de la chaîne des déplacements, qui s'impose aux différentes composantes du déroulement de la vie collective, à savoir le cadre bâti, les transports publics, la voirie et l'espace public, les moyens de communication publique en ligne, l'exercice de la citoyenneté (accès au processus électoral) et l'accès aux services publics.

### Citoyenneté

Le droit de vote est un droit personnel fondamental qui permet à toute personne de participer à la vie citoyenne. Le droit de vote des personnes en tutelle a été réformé par la loi du 23 mars 2019, et depuis toutes les personnes protégées ont désormais le droit de vote.

En 2022, la CCPA (voir rapport 2022) avait proposé aux établissements spécialisés une mise en situation dans des conditions réelles (vrai bureau de vote) permettant de répéter et de dédramatiser l'opération de vote.

Devant l'intérêt suscité, la CCPA proposera le renouvellement de cette action lors d'une prochaine échéance électorale (Juin 2024).



## Les Moyens de communication publique en ligne

Sur proposition de la Madame la Maire-Adjointe, une partie du mensuel municipal est sonorisé via un QR Code depuis fin 2022.

La ville poursuit l'adaptation de ses outils. Un nouveau site internet est actuellement en projet. La définition du besoin intègre son accessibilité.

La CCPA se veut partenaire de cette réflexion, et sera extrêmement vigilante quant à l'outil proposé.



### Transport :

- **Accessibilité des arrêts de bus**

Fin 2022 sur le territoire de Vitré, il y avait 65 arrêts sur 100 accessibles.

- **Matériel roulant accessible**

Sur les 7 véhicules mis en circulation pour les besoins du réseau (compétence de Vitré Communauté), tous sont conformes aux normes PMR et accessibles par une rampe amovible.

- **Les points d'intermodalités**

Le principal point d'intermodalité sur la ville, est la gare ferroviaire. Il fait l'objet d'un projet global.

Le Protocole de gouvernance a été arrêté lors du COPIL du 23 mai 2023 puis a été soumis à validation des différentes instances concernées. Il a été validé :

- o Au conseil d'agglomération de Vitré Communauté du 6 juillet 2023
- o Au Conseil municipal de la Ville de Vitré du 10 juillet 2023
- o En Commission permanente du Conseil Régional le 10 juillet 2023

Les travaux de l'abri vélo de 36 places situé au sein des ex sanitaires a vu son permis de construire autorisé. Les travaux sont programmés début 2024.

Une analyse de la valeur est actuellement en cours sur les travaux concernant les quais (mise en accessibilité) et les souterrains. Leur mise en conformité est envisagée d'ici 2026-2027.

Le bâtiment « voyageurs » fait l'objet d'un diagnostic en cours fin 2023 par SNCF Gare et voyageurs. Les travaux sont envisagés en 2026.



## Voirie :

Il est dénombré 25 places de stationnement réservées dans le centre-ville auquel il convient d'ajouter 14 places dédiées situées au parking couvert gratuit « Cœur de ville ».

Concernant l'accessibilité de la voirie, son linéaire a été diagnostiqué à 100 % lors d'une étude menée en 2009 par le cabinet Egis mobilité, visant à établir un référentiel permettant d'auditer notamment la continuité de la chaîne de déplacement. Ainsi est abordé dans ce document, le cheminement sur la voirie comprenant les circulations horizontales (pente), les traversées piétonnes, le mobilier urbain et l'accessibilité au réseau de transport en commun.

La mise en accessibilité se fait au fil du temps, en fonction des contraintes de moyens bien sûr mais à l'occasion de :

- Travaux plus globaux qui, comme chaque nouveau projet, intègrent ces notions et corrigent les difficultés de cheminement repérés sur l'emprise du chantier.
- Signalements d'usagers concernés qui aident à prioriser les modifications

Courant 2023, il a été réalisé de nouveaux abaissés de trottoirs et plusieurs dalles podo-tactiles au droit des passages piétons ont été posées. Sur ces deux points, il en reste néanmoins à réaliser ou poser. Au cours de ce même exercice, des aménagements de voirie ont été discutés puis mis en place autour de L'IME de la Ville pour sécuriser les entrées et sorties des usagers du lieu.

Concernant les carrefours à feux sonores, il n'y a qu'un carrefour à feux dans la ville et il n'est pas encore sonorisé. La demande sera faite pour 2024.

## À noter

**La Ville de Vitré a été doublement récompensée au challenge « Les talents de la marche et du vélo », recevant même une troisième récompense pour saluer ce doublé unique.**

**Le prix de ville « marchable », en particulier, vient souligner la politique volontariste menée pour créer, libérer (du stationnement sauvage notamment) et sécuriser les cheminements piétons aux bénéfices de tous mais encore plus des publics fragilisés par une capacité de mobilité réduite par l'âge ou le handicap.**



## Cadre bâti :

- Les logements accessibles (parc privé / parc public)
- Parc privé de la Ville et du CCAS :

Le CCAS est propriétaire de 7 logements locatifs conventionnés et 4 logements temporaires. Ces logements ne sont pas accessibles compte-tenu de la nature très ancienne et historique de leur localisation.

La Ville de Vitré est propriétaire de 12 logements (principalement des appartements compris logements de fonction). Ces logements ne sont pas accessibles.

- Parc logements sociaux :

Le recensement est en cours pour l'ensemble des bailleurs. Pour ce qui est des éléments déjà transmis, au 31 décembre 2023, on dénombre :

Pour Espacil qui possède 321 logements sur Vitré , actuellement 14 logements sont adaptés (+ 2 par rapport à 2022) et d'autres sont adaptables si besoin

Pour Aiguillon construction, 119 logements accessibles PMR mais dont l'adaptation intérieure est souvent partielle. (même situation qu'en 2022)

- L'Agenda d'Accessibilité Programmé,

La loi du 11 février 2005 a fixé l'obligation d'accessibilité pour les ERP (Etablissements Recevant du Public) au 1er janvier 2015.

Toutefois l'ordonnance ministérielle du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP est venue prendre en compte l'impossibilité de respecter les échéances prévues par la loi de 2005. Elle a simplifié et explicité les normes d'accessibilité et a instauré les Agendas d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

Pour rappels ces Ad'AP sont des engagements qui sont obligatoires pour tous les ERP et qui sont formalisés par un document comprenant :

- Un projet stratégique de mise en accessibilité réparti en 3, 6 ou 9 ans
- Un état des lieux de l'accessibilité actuelle de l'établissement
- Un programme détaillé des travaux et aménagements envisagés
- Une définition du budget prévisionnel par type de travaux et aménagement à réaliser
- Un planning prévisionnel des travaux et aménagements prévus

L'Ad'AP pour la ville de Vitré a été déposé en septembre 2015 et a une durée de réalisation de 9 ans (2016 – 2024). Il concernait au départ 52 établissements et mentionnait 269 actions à mettre en œuvre. 5 de ces ERP ne font plus partie de la liste (vendus ou désaffectés ou déclassés)

La CCPA est tenue informée annuellement, en septembre, de l'avancée des travaux.

Pour mémoire, La ville a fait le choix de ne déposer aucune attestation d'achèvement à ce jour d'où un taux officiel d'avancement de 0%. Toutes les attestations, après certification de la SOCOTEC, seront présentées en même temps au terme de la période.

La réunion de septembre 2023 a permis un point précis à un an du terme de cet agenda.

Il en ressort que sur les 47 ERP :

- Les travaux sont terminés pour 15
- 10 dérogations sont actuellement instruites par les ABF
- 205 actions sur 269 sont réalisées



La commission a ainsi :

- Pu constater une nouvelle progression des réalisations depuis le point de septembre 2022
- Comprendre les difficultés restantes et les coordinations nécessaires à engager pour faire avancer certaines parties du solde des réalisations
- Entendu l'engagement de l'élu aux bâtiments de solliciter les budgets nécessaires à la réalisation du solde
- S'engager à suivre la clôture effective de cet engagement réglementaire prenant en compte l'existant et les règles applicables lors du diagnostic réalisé en 2015.

Ces 5 thèmes sur l'accessibilité sont une préoccupation permanente pour la ville comme pour les membres de la CCPA. La commission, depuis sa création, agit comme un partenaire important dans le rappel aux obligations, dans la validation de certaines réflexions, ou encore dans le suivi des actions mises en œuvre.

Au-delà, la CCPA essaye d'initier un certain nombre d'actions qui touchent à l'accessibilité mais aussi à beaucoup d'autres aspects pour améliorer le quotidien des personnes concernées et la sensibilisation des publics. Il y a là une sincère volonté de ne pas s'en tenir au minimum réglementaire.

## **L'ENGAGEMENT DES ÉLUS ET SERVICES DE LA COLLECTIVITÉ**

### **De l'écoute et de l'accompagnement :**

La ville honore systématiquement les invitations faites par les établissements spécialisés. Ainsi, la Maire-adjointe, remplacée ponctuellement par le chargé de mission, participe aux Conseils de la Vie Sociale, aux Assemblées Générales et aux Conseils d'Administration des structures spécialisées présentes sur le territoire (ESAT, Arlequin, Résidence Les Lilas, IME, FAM Le Vallon, Loisirs Pluriel, Strata Gem...). Cela rend les relations fluides et constructives.

### **Des moyens humains :**

La ville de Vitré a créé un poste de Chargé de mission Handicap-Inclusion à mi-temps, rattaché à l'adjointe au Maire en charge de la Santé et de l'Inclusion, et a accueilli en 2023 une personne en service civique. La ville affiche ainsi une ambition claire pour développer une politique adaptée aux publics concernés.

### **Des services impliqués :**

Au-delà des obligations réglementaires de type Ad'AP ou PAVE (voir précédemment), les services sont quotidiennement mobilisés en matière d'inclusion et d'accessibilité.

Quelques exemples :

Sport :

- Des créneaux dans les équipements sportifs sont réservés chaque année aux structures spécialisées
- La déclinaison en actions du label Terre de Jeux 2024 a permis d'associer des enfants de l'IME ou des adultes de l'ESAT à plusieurs manifestations comme les différents cross des établissements scolaires, des évènements ponctuels (Be Street, ...).
- Ce label a aussi débouché sur la signature d'un contrat de partenariat avec Louis Radius (sportif médaillé paralympique), afin de promouvoir le sport à Vitré. Dans ce cadre, il est intervenu au sein de l'IME, du foyer d'accueil de Jour ARLEQUIN ou encore de la section sport adapté de l'Aurore de Vitré.
- À noter également la présence au sein du groupe de travail pour l'animation du label d'une personne en situation de handicap suite à un appel à candidature.
- Une journée découverte des sports paralympiques a été organisée sur une base de loisirs à destination des usagers des structures d'accueil de personnes handicapées ou âgées. Ainsi 13 établissements Brétilliens et Mayennais, et une centaine de personnes concernées, ont participé.



## Enfance - Education :

La question du handicap est traitée dans toutes les missions du service :

- Renforcement du taux d'encadrement sur les temps périscolaires afin d'accompagner les enfants en situation de handicap, avec le soutien financier de la CAF,
- Partenariat avec le Pôle Ressources Handicap 35 mission de diagnostic concernant l'accueil d'enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires
- Groupe de travail école inclusive
- Dimension inclusive dans le PEDT (Projet Educatif Territorial 3-11 ans)
- Convention entre la Ville de Vitré et l'association Loisirs Pluriel pour un accueil en centre de loisirs mixte (enfants avec et sans handicap)
- Démolition-reconstruction du bâtiment hébergeant le centre Loisirs Pluriel et l'accueil périscolaire de l'école de La Hodeyère (début des travaux en 2023, livraison en 2024))
- Partenariats avec une association locale et avec le CLIC : PEDT, réseau petite enfance...
- Partenariat avec l'IME. Passerelle entre le CVS de l'Ime et le conseil Municipal des Enfants pour étudier les demandes des enfants de l'institut.

À noter la présence de 20 AESH répartis sur les 4 écoles primaires publiques.

### Médiathèque :

- Constitution d'un fonds DYS très conséquent, développé depuis plusieurs années et très sollicité par les parents et autres usagers. Une bibliothécaire est plus particulièrement référente sur ces ressources.
- Mise en place d'Eole et de DAISY (Dispositif d'accessibilité issu d'un partenariat entre le ministère de la Culture, l'Association Valentin Haüy et des médiathèques départementales)
- Ces fonds sont des outils permettant de tendre vers certains objectifs du schéma d'accessibilité 2020-2025 du réseau Arléane, (réseau des bibliothèques de Vitré Communauté) pour lequel 3 agents référents se sont portés volontaires pour le suivi du schéma d'accessibilité.

### Le conservatoire :

- De manière récurrente :
- Le Conservatoire travaille avec l'IME et Loisirs Pluriel en proposant depuis plusieurs années des ateliers musique et théâtre gratuits pour leurs élèves et usagers. Les ateliers musique sont aussi organisés dans le même esprit avec l'Hôpital de jour La Clairière
- Il est proposé une offre de cours handicap avec un tarif spécifique.
- En 2023, de nouvelles actions ont été mises en place :
- Deux référentes accessibilité ont été nommées en février 2023.
- Ouverture d'un Parcours des Possibles en septembre 2023 (dans le cadre de l'offre de cours du conservatoire), avec une dimension pédagogique plus importante accordée à l'accueil d'enfants et d'adolescents en situation de handicap.
- Une formation sur « la pédagogie musicale adaptée aux personnes en situation de handicap : méthodes, outils pratiques... » - 3 jours - a été réalisée pour 13 enseignants en septembre 2023 (formateur : Terre des Arts)  
Cela faisait suite à une formation pour toute l'équipe réalisée en septembre 2022.
- Mise en réseau des référents handicap au sein de Conservatoires de Bretagne avec des rencontres et formations spécifiques entre ces référents.



Si la CCPA sert de veille, de booster, voire de soutien aux services de la ville, certains ont depuis longtemps initiés des actions adaptées. La CCPA les engage à aller plus loin tout en mettant en lumière les nombreuses initiatives prises. Cela crée une dynamique globale particulièrement motivante et pertinente.

## **4** LES ACTIONS MENÉES PAR LA CCPA

### **Installation d'une plateforme d'aide aux accueils téléphoniques des personnes ayant des difficultés d'audition**

La ville avait lancé en 2022 une consultation pour souscrire une prestation de mise à disposition d'opérateurs-relais (interprètes en langue des signes, codeurs en langue parlée complétée, transcripteurs) spécialisés dans l'accompagnement des publics sourds, malentendants, sourdsaveugles et aphasiques.

C'est la solution Acceo qui a été retenue.

Après avoir formé les agents d'accueils de l'ensemble des services recevant du public en décembre 2022, le service a été mis en place à partir du 2 janvier 2023 dans tous les accueils ville, CCAS et communs avec Vitré Communauté.

Un rappel régulier dans notre communication institutionnelle, une signalétique adaptée sur les lieux et un référencement sur le site d'Acceo permettent au public d'en être informé.

Ce service a un coût d'abonnement de 1 850€ par an pour la Ville. A noter, en complément, que ce partenariat Acceo, nous a permis de proposer une présentation traduite en langue des signes, de la saison culturelle lors de la cérémonie de présentation le 15 juin 2023.

L'expérience de la première année à Vitré confirme les tendances observées dans d'autres structures, à savoir une utilisation confidentielle la première année avant une montée en puissance au fil du temps. C'est pourquoi, à chaque occasion donnée, nous rappelons l'existence de ce service auprès des publics concernés.

**Ce dispositif doit permettre à terme, quand il sera connu et « adopté » par les usagers concernés, une autonomie dans leur démarche, se libérant et libérant par là-même leurs aidants.**

**Autonomie des personnes porteuses de handicap et répit pour les aidants sont deux objectifs majeurs que la Commission et la Ville se sont donnés.**



## Recrutement d'un Service Civique

Le service Handicap/inclusion a recruté une jeune dans le cadre d'un service civique orienté vers le handicap et l'inclusion.

Ses missions ont été de seconder le chargé de mission (lui-même à 50%) sur l'organisation et la mise en place de plusieurs actions.

La ville a aussi joué son rôle de tuteur/formateur pour renforcer les compétences de l'agent.

Au regard de son projet de reprendre des études d'Educatrice spécialisée, la ville lui a permis de rencontrer de multiples acteurs et professionnels du territoire œuvrant dans le domaine du handicap.

Parallèlement, son organisation de travail a été pensée pour lui permettre de travailler concomitamment au Centre de Loisirs « Loisirs Pluriel » auprès d'enfants porteurs de handicap.

Son travail a été salué par nos partenaires et par le public concerné, et l'agent a pu intégrer sa formation par alternance en septembre 2023.

**L'accompagnement des parcours pour les personnes handicapées a besoin d'être appréhendé par des professionnels motivés et compétents. La ville de Vitré en a conscience, et participe par ce type de recrutement temporaire à alimenter le vivier des éducateurs/animateurs.**

## Organisation d'une marche exploratoire

À l'initiative de la commission communale pour l'accessibilité, il a été organisé une marche exploratoire le 30 janvier 2023 avec un groupe de personnes porteuses de différents handicaps. L'objectif était de repérer sur des trajets courants en centre-ville les difficultés de cheminements en fonction des différents types de handicaps.

Outre des membres de la CCPA, le groupe d'experts d'usage était composé d'usagers d'un Foyer de vie, d'un accueil de jour, de salariés d'un Esat, et de représentants concernés des associations chiens guide d'aveugles et Collectif Handicap 35.

Cette marche a permis d'établir une liste de réalisations essentielles ou souhaitables venant utilement compléter le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics.

Ce travail de recensement a été étudié par le groupe de concertation interservices de gestion de l'espace public qui a défini la faisabilité des travaux, un ordre de réalisation et une planification.

Certaines demandes se confrontent aux préconisations inverses des Architectes des Bâtiments de France. Dans ce domaine, les règles ou les nécessités liées à l'accessibilité sont régulièrement en contradiction avec les mesures de préservation du patrimoine, a fortiori dans une ville comme Vitré.

La CCPA va, par conséquent, proposer une deuxième marche en associant un Architecte des Bâtiments de France pour voir comment rapprocher les différents impératifs de mobilité améliorée et de préservation du patrimoine.

Le 2 novembre 2023, l'Etat a lancé officiellement son soutien financier aux travaux d'amélioration de l'accessibilité pour les commerces de proximité et restaurants (ERP privés 5ème catégorie). La CCPA a vu l'opportunité de rapprocher cette opportunité des observations faites pendant les marches exploratoires.



Ces marches exploratoires et les missions de la Commission Communale Pour l'Accessibilité permettent ainsi de mettre à disposition de la ville et des gérants d'ERP privés de précieuses informations et des suggestions concrètes pour améliorer la mobilité et l'accessibilité au quotidien.



## Marche pour l'autisme, étape à Vitré les 29 et 30 mars 2023

Du 11 mars au 2 avril 2023, Thierry Guérinet, marcheur émérite, a réalisé une marche solidaire pour l'autisme de Le Gua (Charentes Maritimes) au Mont St Michel, via notamment la Voie des Plantagenêts sur le chemin de Compostelle, soit 639 km.

Pour sa première édition, cette marche était soutenue par l'association ASPERGER-ACCUEIL d'Evreux et le réseau Autistes Sans Frontières. Elle avait pour objectif de mieux faire comprendre l'autisme et de favoriser ainsi l'inclusion des personnes vivant avec des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).

La Ville de Vitré a eu le plaisir d'être ville étape les 29 (arrivée) et 30 mars (départ), et donc d'accueillir Thierry Guérinet.

Nous avons souhaité mobiliser le plus d'acteurs possibles pour accompagner cette démarche et donner ainsi plus de résonance au message porté.

Nous avons communiqué fortement et informé les écoles et le tissu associatif pour encourager la présence de public, concerné ou non, sur les lieux d'arrivée et de départ, mais aussi voir des personnes (enfants ou adultes) faire les derniers kilomètres avec Thierry Guérinet le 29 et les premiers le 30.

La mobilisation a été nettement supérieure à nos espoirs et la plus spectaculaire de tout le parcours selon les dires du marcheur.



Ainsi l'arrivée et le départ se sont faits en présence de près de 500 personnes cumulées.

- Les enfants, parents et encadrants de l'association Loisirs Pluriel
- Des enfants et encadrants de l'IME l'étoile
- Des enfants et enseignants des écoles du Château et de Notre Dame
- Des membres du Conseil Municipal et du Conseil Municipal des enfants
- Des élèves du conservatoire à l'arrivée et des musiciens de Spered Ar Vro au départ
- Des particuliers porteurs ou non de handicaps
- Des membres de l'association de marche nordique qui sont allés à la rencontre du marcheur et ont fait aussi partis de la foule qui a accompagné son départ.

Cette présence nombreuse et très hétérogène dans les publics qui a intégré la participation massive des enfants, a permis plusieurs formes de mixité.

À cette remarquable solidarité est venue s'ajouter une belle générosité de la part des Vitréens. Une école a notamment remis un chèque de 860€, fruit de l'opération « Bol de riz » de l'année. Les écoles avaient préparé cette journée. Une élue de la CCPA avait prêté des bandes dessinées relatives à l'autisme aux écoles, et les enseignants avaient ainsi pu saisir cette occasion pour parler handicap, inclusion, autisme... avec en point d'orgue la participation à la marche.

**Ce type d'action permet de faire progresser le collectif dans la nécessité de s'inclure dans le même espace, les mêmes activités, la même vie. A ce titre, la mobilisation remarquable des Vitréens témoigne que ce territoire est empreint de ces valeurs sur lesquelles la CCPA s'appuie pour ses actions.**



## Conseil Municipal Informel du 18 avril 2023

Madame le Maire, sur proposition de son adjointe déléguée à l'inclusion, a proposé l'organisation d'un Conseil Municipal Informel dédié exclusivement à la présentation du rapport annuel 2022 de la Commission Communale Pour l'Accessibilité et à son plan d'actions 2023-2025 (joint en annexe).

Les membres de la commission ont expliqué leur engagement, leur méthode de travail, les objectifs communs qu'ils partagent. Puis ils ont commenté le bilan 2022 et présenté le plan d'actions triennal.

L'ensemble du conseil municipal a salué l'ampleur du travail réalisé en peu de temps et avec peu de moyens.

Les élus ont souligné unanimement le sens profond de cette action et le caractère indispensable de cette politique d'accessibilité.

**Toutes les actions et tous les combats au profit du collectif et de la solidarité ont besoin d'être encouragés et soutenus. L'écoute sincère des élus municipaux et leurs félicitations participent, même modestement, à renforcer l'engagement des acteurs du territoire vitréen.**



### Le soutien également du Conseil d'Administration du CCAS auprès des jeunes souhaitant s'investir pour le Handicap

Afin de soutenir les accueils d'enfants porteurs de handicaps dans les structures associatives et municipales de Vitré, le Centre Communal d'Action Sociale a décidé de consacrer une partie d'un leg à la prise en charge financière du stage de perfectionnement du BAFA, sur le thème de l'animation en direction des enfants en situation de handicap.

Cela permettra, nous l'espérons, de lever un éventuel frein pour des jeunes motivés, et de susciter l'intérêt d'autres qui auraient été moins informés et donc moins sensibilisés.

**Certains handicaps nécessitent une attention particulière et cette forme de professionnalisation va tout à fait dans le sens d'un meilleur accueil, et pourra également, nous l'espérons, réduire la tension sur le recrutement d'animateurs, a fortiori, spécialisés.**



## Favoriser l'accès et la fréquentation du Centre Culturel

Un travail de réflexion s'est engagé en janvier 2023 entre les services du Centre Culturel municipal Jacques Duhamel et la Cellule Handicap-Inclusion de la Ville.

Cette démarche à laquelle les élu·es délégués à la culture et à l'inclusion ont largement contribué, a permis d'identifier et de classer les mesures indispensables, nécessaires ou encore utiles, et d'y attribuer une faisabilité, notamment économique.

Ces échanges ont permis de nourrir un dossier de candidature à un appel à projet lancé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne.

Le projet a été présenté en 3 axes et planifié sur trois ans.

- **Travailler en réseau**

- Organiser des temps de rencontre avec des structures qui se sont déjà emparées de la question pour avoir un retour d'expérience, pouvoir s'en inspirer et suggérer des possibilités de mutualisation (matériel, programmation etc).

- Rencontrer les structures d'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées du territoire à l'échelle du département pour mieux comprendre les besoins et travailler avec elles à la mise en place d'actions concrètes en lien avec les réalités du territoire.

- Y inclure des réflexions autour du grand âge par exemple.

- **Adapter la programmation**

- Travailler sur l'audiodescription et le surtitrage :

- Programmation et financement de création de contenus pour les spectacles coproduits entre-autres.

- Programmation de spectacles dont les artistes seraient porteurs de handicap ou dont la thématique serait le handicap. Cette programmation ne serait pas un passage obligé chaque saison. Elle répondrait comme pour chaque programmation à un coup de cœur. Mais la vigilance à repérer ces spectacles sera accrue.

- Développer d'autres axes de programmation en fonction de ce que nous aurons appris en formation.

- Organiser des visites sensorielles de décors et des espaces du centre culturel



- **Accessibilité de l'information**

- Repenser la signalétique de l'équipement pour la rendre plus compréhensible et visible. (Accès ascenseur, enlever les notions « pair et impair » et privilégier une numérotation des portes d'entrée)
- Avoir un code couleur plus compréhensible pour les « dys » etc.)
- Mener un travail sur nos supports de communication afin de les rendre plus accessibles (en FALC par exemple)
- Traduire la présentation de la saison en langue des signes et la filmer afin de pouvoir la diffuser au plus grand nombre

En appui de ces axes, il sera appréhendé également les moyens matériels et les qualifications du personnel.

- **Achat de matériels** progressivement et après avoir pris renseignements auprès d'autres salles déjà équipées. Veiller à ne pas acheter ce qui pourrait être mutualisé.
  - o En projet : des kits sensoriels / des casques audios / des lunettes
- **Aménagement** d'une salle de repli, au calme en particulier pour les spectateurs souffrant par exemple de troubles du spectre autistique
- Proposer chaque année des **formations** ciblées à deux personnes des équipes technique et d'accueil/ médiation du centre culturel
- Nommer un **référent inclusion**/accessibilité au sein de l'équipe culturelle

Le **budget** pour la première année a été évalué à 18 300€ et sera soutenu par la DRAC (dans le cadre, et suite au résultat positif, de l'appel à projet) à hauteur de 15 000€ sous réserve de réalisation. Ce soutien pourra être renouvelé deux fois (soit 45 000€) si les objectifs énoncés sont poursuivis et concrétisés.

Pour écrire le plan d'actions au plus près des besoins et des souhaits des personnes concernées, le Centre Culturel et le service Inclusion ont organisé une réunion de travail avec des professionnels de l'accueil et de l'accompagnement de ces publics. Il en est ressorti notamment l'idée de travailler ensemble en amont de la programmation pour orienter certains programmes (Mime, Arts du cirque ... ?), travailler sur une communication adaptée, des horaires et des accueils spécifiques, un accompagnement à la réservation de spectacles...

**La culture permet notamment le divertissement et le développement des consciences. Elle est par conséquent bien évidemment un droit pour tous mais aussi d'une précieuse utilité pour développer notre environnement commun qu'est notre société. De par l'addition de ces actions programmées, toutes ces notions seront ainsi renforcées.**



## Présentation de la saison culturelle 2023-2024 traduite en Langue des Signes Française

Le centre Culturel avec l'appui de la Cellule Handicap/Inclusion a mis en place dès le 15 juin dernier le doublage de la présentation de sa saison en Langue des Signes Française.

Cette initiative a été très appréciée et a permis à quelques personnes concernées de partager le plaisir de cette soirée de lancement de la prochaine saison. Ils ont ainsi pu apprendre aussi que des spectacles inclusifs seront proposés début 2024.

Le succès du jour a confirmé l'intérêt de cette démarche. De fait, elle a été inscrite dans le dossier présenté ultérieurement à la DRAC et intégrée financièrement au budget prévisionnel 2024 afin que cette présentation soit renouvelée chaque année.

Pour mémoire, cette prestation, prise en charge en 2023 par Acceo, coûtera environ 1 000€ les années suivantes.



**Outre le confort ou la réponse apportés au public malentendant, ce doublage permet « d'inviter » délicatement la notion de handicap à des moments plus festifs, et de rappeler ainsi à chacun le droit de tous aux mêmes émotions culturelles.**



### Organisation d'un festival Inclusif : « Osons la fête ENSEMBLE »

La Commission Accessibilité a inscrit dans ses objectifs l'organisation d'un temps fort pour renforcer le vivre ensemble.

Dans ce but, plusieurs objectifs ont été fixés sur le fond, comme notamment :

- Changer le regard des uns sur les autres en recherchant la mixité des publics accueillis
- Mettre en valeur les compétences des personnes porteuses de handicap,
- Favoriser l'inclusion
- Comprendre que les différences peuvent enrichir un collectif



Sur la forme, la CCPA a opté pour un temps festif, afin d'appréhender la thématique de manière dédramatisée et ludique.

Le type d'évènement choisi a par conséquent été un festival mêlant sports, jeux, sensibilisations et musique.

Initialement prévu le vendredi 9 juin 2023 au Square des Bénédictins (site extérieur), ce festival a dû être reporté pour cause d'orages au vendredi 22 septembre au Parc des Expositions.



### Une organisation partenariale

Si la ville de Vitré et sa commission communale pour l'accessibilité ont été fortement engagées dans le processus organisationnel et dans l'apport de moyens, ce festival a été porté de manière collective par nombre d'acteurs du territoire Vitréen mais aussi Brétiliens :

- L'Adapei via l'IME L'Etoile et le Centre d'Habitat Les Portes de Bretagne,
- APF France Handicap,
- L'Aurore de Vitré – sport adapté,
- Les chiens-guides d'aveugles de l'ouest,
- Le restaurant inclusif « Comme à la maison »,
- L'association Filéas via notamment son ESAT et son foyer d'accueil de jour Arlequin,
- L'association Loisirs Pluriel,
- L'association Le Parc,
- Les PEP Brétil' Armor,
- Le groupe d'entraide mutuel Strata'Gem



Plusieurs autres personnes sont venues apporter leur contribution motivée et bénévole : sportifs paralympiques, auteurs, cabinet de relaxation...

### **Un programme varié et pour tous les publics**

Ce festival s'est déroulé en deux temps successifs et assez différents :

De 13h30 à 18h30, les structures d'accueil et/ou d'accompagnements des personnes porteuses de handicaps et les « témoins » ont proposé des animations très diverses :

- Parcours sensoriel, Parcours pour déficients visuels + chien guide, Circuit fauteuils roulants
- Jeux de bois, Cornhole, Ping-pong, Sarbacane, Boccia et pétanque adaptée
- Déambulation et animations « handidanse et Théâtre »
- Marché des créateurs et exposition des productions des jeunes de l'IME et des adultes du Foyer d'accueil de Jour
- Exposition « Les dédordés du bocal » + clip vidéo « Délit de folie » (Stratagem)
- Témoignage et échange avec deux sportifs handi-sport
- Témoignage et échange avec les auteurs du livre – Maman a dit « Bande de nuls »
- Dégustation à l'aveugle
- Coin calme (coloriages, jeux...), espace bien être pour les aidants, arbre à souhaits, Fresque du festival à colorier collectivement...

De 18h30 à 23h00, animation musicale puis concerts

### **Une manifestation ouverte à tous**

Les objectifs fixés nécessitaient bien évidemment d'inviter tous les publics.

Au-delà d'une communication par affichages, par flyers, par voie de presse ou via les réseaux sociaux qui visait le grand public et notamment tous les habitants du Pays de Vitré, il a été adressé des invitations ciblées.

Ainsi, ont reçu une invitation individualisée :

- Les écoles primaires et les collèges vitréens
- Les établissements spécialisés de l'ouest de l'Ille et Vilaine
- L'ensemble des associations de Vitré
- La totalité des élus de Vitré Communauté
- Les parlementaires, les élus départementaux et régionaux du territoire
- Les salariés de la Ville, du CCAS et de Vitré Communauté

Cette communication était portée par un message global incitant à venir sur le site, partager des activités ludiques ou apprenantes, échanger avec des personnes concernées ou encore simplement écouter des musiciens aux sons et horizons différents.

Apprendre, comprendre, partager, manger, écouter et danser ... dans la joie et la bonne humeur !

### **Un bilan contrasté mais positif**

Une après-midi riche de fréquentation, de diversité et d'émotions qui a fait oublier une légère désorganisation au démarrage. De très beaux retours de la part des participants scolaires, handicapés ou âgés et une satisfaction partagée par les partenaires malgré les imperfections d'une première édition !

Une soirée de qualité mais qui n'a pas attiré le grand public et n'a donc pas permis cette mixité et cette ouverture d'esprit aussi fortement que les organisateurs l'espéraient.



Tous conscients des petits ratés et des mesures correctives à apporter, chacun s'accorde néanmoins à considérer que ce fût un très beau moment et donc une vraie réussite, a fortiori pour une première qui a quand même réuni environ 400 personnes.

Par conséquent, et parce que cela a aussi été vécue comme une formidable aventure collective, l'ensemble des participants s'est engagé pour une deuxième édition en 2025 !

**Ce festival a permis, dans sa phase de construction, d'asseoir un autre objectif de la CCPA, qui est le renforcement du réseau et de la synergie des acteurs du handicap sur ce territoire. En effet, il n'y aura pas de grandes avancées sans un collectif étoffé, motivé et coordonné.**

**Par ailleurs, la fréquentation variée et nombreuse l'après-midi confirme une sensibilité pour cette thématique qui doit nourrir la motivation de tous pour porter et répéter les messages de solidarité et d'inclusion, convaincre des nécessités et de certaines évidences, mobiliser les énergies et les moyens...**



## Semaine pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) : **Participation augmentée au dispositif DUO DAY**

En 2022 la Ville et le CCAS s'étaient inscrits dans ce dispositif. 6 offres d'accueil avaient été formulées et cinq binômes avaient pu être constitués.

Les retours de grande satisfaction des personnes accueillies, de leurs accompagnateurs et des agents tuteurs avaient conforté la démarche.

L'objectif de 2023 était d'associer l'intercommunalité à cette dynamique locale et d'augmenter significativement les offres d'accueils.

C'est ainsi que pour l'édition 2023, les trois collectivités ont pu proposer 26 offres dont 21 ont été concrétisées !

Jeudi 23 novembre 2023, ce sont finalement 20 duos (une absence) qui ont passé la journée ensemble dans différents services.

De nombreux types de handicaps étaient représentés permettant ainsi de rappeler leurs multiples natures, l'adaptation possible des accueils et l'adaptabilité importante des personnes concernées.

Les agents, tous volontaires, ont souligné la richesse des échanges et l'importance que chacun doit avoir à soutenir cette démarche de favorisation de l'accès à l'emploi et plus généralement de renforcement de l'inclusion dans des vies à partager complètement et solidairement.

Le temps d'accueil consacré par tous, le bilan collectif et le temps de convivialité organisés au terme de la journée, ont permis à chaque stagiaire de ressentir la mobilisation collective et d'apprécier ce temps ensemble.

11 structures différentes nous ont accompagné dans cette édition 2023 ce qui permet là aussi de renforcer les collaborations et la notion de réseau indispensables pour faire progresser nos actions et les besoins. Les professionnels ont largement plébiscité ce partenariat qui offre de vraies possibilités de découvrir des missions et des environnements nouveaux pour ces demandeurs d'emploi.

Quelques suites ont été données en interne à ces journées : proposition de stage plus long, accompagnements individuels pour des projets professionnels vers la fonction publique territoriale...

Nul doute que nos trois collectivités poursuivront leur ouverture vers l'accueil des personnes handicapées.

A noter, qu'elles n'étaient pas les seules à proposer des accueils cette année à Vitré. Quelques employeurs locaux se sont aussi engagés. Le projet 2024 de la CCPA sera peut-être de fédérer davantage d'entreprises, y compris sur le territoire communautaire, autour de cette journée, pour à chaque fois faire un petit pas de plus dans la sensibilisation de tous.

Un autre projet complémentaire serait d'envisager une forme de Duo Day inversé pour voir in situ des travailleurs handicapés en activité, afin de mesurer les compétences qu'ils déploient quotidiennement.



Il y a toujours deux manières de regarder ce type d'initiative : soit la trouver pertinente voire primordiale, soit de lui attribuer une valeur gadget parce que derrière cette action médiatisée, elle n'apporterait pas de solution de fond.

Les deux peuvent s'entendre. Les choix opérés par la Commission Communale Pour l'Accessibilité sont de saisir toutes les occasions de servir sa dynamique des petits pas pour faire progresser les consciences et réduire les obstacles.

Le Duo Day est l'occasion, prioritairement, d'aborder la thématique de l'accès à l'emploi pour les personnes ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur handicapé (RQTH). Le cadre professionnel dans lequel il se réalise permet cette sensibilisation mais pas seulement.

En effet, le Duo Day implique la rencontre des publics, permet de modifier certains « a priori », apporte de la confiance et des informations aux personnes concernées... autant de points positifs.

La CCPA continuera de réfléchir sur la manière de rebondir après ces immersions pour essayer de les fructifier d'une manière ou d'une autre.



## Le handicap dans la Convention Territoriale Globale du Pays de Vitré

La convention territoriale globale (CTG) dans son objectif partenarial avec la CAF de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires, est une opportunité de questionner la politique du handicap.

Le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvre la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap... Il a été élaboré, pour le Pays de Vitré, un plan d'actions en 3 axes :

- AXE 1 : Valoriser et renforcer les dispositifs d'accueil des jeunes enfants et le soutien des familles
- AXE 2 : Développer l'offre d'accueil à destination des enfants et des adolescents
- AXE 3 : Renforcer l'accès aux droits et l'animation de la vie sociale

Chaque axe se décline en actions (12 au total) et fera à chaque fois l'objet d'un groupe de travail.

Concernant le rôle de la Commission Communale Pour l'Accessibilité et les actions qu'elle soutient, deux actions de l'axe 2 auront besoin de sa contribution :

- Sécuriser et développer l'offre d'accueil de loisirs des enfants en situation de handicap
- Proposer une offre d'accueil et un accompagnement pour les adolescents en situation de handicap

Bien sûr il y a un dispositif légal qui impose l'accueil en centre de loisirs de tous les enfants sans exceptions, notamment celles du handicap. Mais, il y a aussi un principe de réalité qui implique des gestions spécifiques en termes de compétences des animateurs, de locaux, d'organisation, de taux d'encadrement beaucoup plus resserrés donc des coûts plus élevés, ...

Il semble que « la bonne formule » soit encore « à trouver ».

C'est une question ESSENTIELLE car elle touche bien évidemment directement le droit de l'enfant concerné, son épanouissement, son inclusion dans notre société et donc tout simplement sa reconnaissance à l'identique de chaque citoyen.

Mais elle est AUSSI ESSENTIELLE pour les familles et les aidants, en termes de répit, de droit à travailler, d'accès à des moments de vie, de disponibilité pour le reste de la fratrie...

La CCPA sera bien évidemment très attentive et participative aux réflexions et travaux menés dans ce cadre.

**Il est impératif qu'une réflexion profonde soit menée pour trouver des solutions pérennes au droit des enfants handicapés à être accueillis dans des centres de loisirs qui sont avant tout des lieux privilégiés et uniques de « vivre ensemble » sans prérequis, et sans critères de performances ou de résultats.**

**Ce groupe de travail lié à la CTG est évidemment une opportunité. La CCPA travaillera aussi à sensibiliser les décideurs qui, très souvent, n'ont juste pas conscience des enjeux et des impacts sur les familles et les aidants. Ceux-ci s'épuisent mentalement et physiquement, peuvent se retrouver dans l'impossibilité de travailler ou de participer à la vie collective, et vivent par conséquent un déclassement social. La société ne doit plus ignorer ces effets « double ou triple peine » et doit au contraire les combattre.**



## Soutien financier à l'association Loisirs Pluriel

Fin 2022 la Ville avait décidé d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association Loisirs Pluriel pour qu'elle puisse continuer d'accueillir les enfants handicapés dans son centre de Loisirs mixte jusqu'en fin d'année. En effet, l'association se trouvait dans l'impossibilité financière de poursuivre. La prise en compte du désarroi des familles devant ce fait soudain, a induit ce soutien financier.

Pour 2023, l'association et la ville font le même constat d'un budget déséquilibré pour l'association. La ville a de nouveau décidé un soutien financier, moins conséquent qu'en 2022. Toutefois un renforcement du soutien financier de la ville pour 2024 est en réflexion pour permettre à Loisirs Pluriel d'appréhender sereinement l'exercice 2024. En parallèle, les axes de travail de la CTG et les réflexions qui y seront menées, viendront à point nommé pour rechercher des solutions structurellement pérennes.



## LES LIMITES ET POINTS D'AMÉLIORATION

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui est le texte de référence sur les droits des personnes en situation de handicap en France contraint fortement et positivement l'action publique. Elle inspire aussi les réflexions de la Commission Communale Pour l'Accessibilité quand ce texte définit le handicap comme une « restriction de participation à la vie en société » et pose le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté »

Les actions initiées, à Vitré dont certaines ont été rappelées dans les pages précédentes, tentent de répondre, ou parfois simplement d'amorcer des réflexions, à ces multiples défis : accessibilité des bâtiments et services, déplacement sur l'espace public, mobilité/transport, citoyenneté, autonomie dans les démarches quotidiennes, reconnaissance..., et va plus loin parfois pour défendre aussi les droits des aidants au répit ou à une vie sociale « normale ».

Il n'y a pas de limites de l'engagement et des espoirs pour les acteurs convaincus, mais bien évidemment certaines réalités les rattrapent et ralentissent les possibles et les souhaitables.

La dimension budgétaire est une contrainte commune à tous, décideurs comme territoires. La tâche dans le domaine du handicap est si immense qu'elle nécessite des budgets très importants, comme le mériteraient aussi d'autres causes certainement. La politique est faite de choix donc de renoncements qui sont autant de préjudices portés à des besoins.

Les échanges menés au sein de la CCPA entre élus, professionnels du handicap et personnes concernées soulignent toutefois que, bien que lucides sur les limites budgétaires, les membres restent persuadés qu'il est possible d'améliorer la prise de conscience des décideurs sur l'impact du handicap au-delà des difficultés des personnes qui en sont porteuses. Dès lors, le fléchage des enveloppes budgétaires pourrait en être plus pertinent.

Il faut aussi accepter que cette politique, qui a sans doute pris du retard historiquement (rappelons-nous d'où vient notre société sur ce thème...), ait besoin de temps, voire de beaucoup de temps. Localement, notre territoire n'échappe pas à ces contraintes.



En termes d'accessibilité et de mobilité urbaine, la ville de Vitré a une spécificité en sa qualité de ville médiévale avec un cœur de ville préservé et nombre de bâtiments classés. Sauf à dénaturer un peu ce qui fait sa beauté et le témoignage historique qu'elle représente, cette ville rend quasi impossible certains aménagements de voirie dans les rues étroites et pavées notamment. La préservation du bâti est très encadrée par les ABF (Architectes des Bâtiments de France) qui nous obligent à renoncer à certaines adaptations pourtant inscrites dans l'AD'AP notamment. Nous requestionnerons néanmoins ce point de vue lors d'une prochaine marche exploratoire en compagnie de l'Architecte des Bâtiments de France.

## 6 LES INDICATEURS



### Taux d'emploi à la ville de Vitré de personnes possédant une RQTH

La ville présente un taux d'agents bénéficiant d'une RQTH de 6.47 % (déclaration FIPHFP au 31/12/2022).

Sur la ville et le CCAS, 21 agents porteurs de Handicaps sont présents dans les effectifs sur des emplois permanents et 10 sur des emplois non permanents.



### Pourcentage d'avancement de l'AD'AP

À un an du terme de l'agenda :

- 76% des actions inscrites initialement dans l'état des lieux ont été réalisées
- 82% des prévisions budgétaires initiales ont été réalisées



### Pourcentage d'arrêts de bus accessibles

Au dernier trimestre 2023, 65% des arrêts sont accessibles



## A - Revue de Presse

## Des handicapés et agents publics en duo

La seconde édition du Duo day a des personnes en situation de handicap de découvrir le travail d'agents de la Ville et du CCAS.



Les duos se sont retrouvés à la mairie ce jeudi 23 novembre.

(PHOTO : OUEST-FRANCE)

« Le Duo day, c'est favoriser l'inclusion par le travail », a rappelé Anne Bridel, adjointe en charge de la santé et à l'inclusion, qui est à l'initiative de cette journée, à Vitré.

Pour aborder la question de l'emploi et du handicap, il a été proposé aux agents de la Ville, du CCAS et de Vitré communauté, volontaires, d'accueillir et de présenter leur métier pendant une journée à une personne vivant avec un handicap.

## Vingt duos

Une communication a été faite auprès des services des trois collectivités. Le recensement des volontaires services ou agents a débouché sur 26 propositions d'accueil contre six, en 2022 : huit de Vitré Communauté ; quatre du CCAS ; huit de la Ville et six services communs aux trois structures. « C'est 400 % de plus que l'an

dernier. »

La seconde édition a eu lieu, jeudi. Vingt duos ont effectivement été créés, théoriquement 21 mais une personne ne s'est pas présentée. Les duos ont été formés avec des personnes en situation de handicap issues de différentes structures : IME, Mission locale, Cap emploi, Pôle emploi, Esat, Cap formation...

« L'idée est de créer des Duo day inversés dans un autre temps pour que les agents rencontrent les personnes en situation de handicap au sein de leur structure. Un dispositif qui pourrait se mettre en place avec l'Esat », a annoncé Anne Bridel.

« Une très belle initiative et j'espère que l'année prochaine, on double le nombre des duos », a conclu Emmanuel Hacot, directeur général des services.

## Autisme : le marcheur reçoit un don de 650 €



Entouré des élèves de l'école du Château et de l'IME, Thierry Guérinet a rejoint l'école Notre-Dame.

(PHOTO : OUEST-FRANCE)

Après Drouges, Thierry Guérinet, qui marche pour l'autisme, a fait une escale à Vitré. Il est arrivé au Jardin du Parc mercredi, avant de rendre visite aux enfants de Loisirs Pluriel. Il était hébergé chez Anne Bridel, adjointe à l'inclusion.

Jeudi, il a quitté le château où il était reçu par la maire, Isabelle Le Callennec, pour rejoindre l'école Notre-Dame avant de se diriger vers Châtillon-en-Vendelais. Accompagné des élèves du Château et de l'Institut médico-éducatif, il a rejoint l'école du

quartier nord où il a reçu un don de 650 €, une somme correspondant à l'opération Bol de riz anticipée pour la venue du marcheur.

« Les élèves ont été sensibilisés à l'autisme en amont et on participe en marchant », a signalé Valérie Dayot, enseignante à l'école du Château.

Thierry Guérinet a encouragé les personnes à venir au cinéma de Châtillon, le soir même, à 20 h 30, pour échanger après la projection du film : *Monsieur je sais tout*.

# B - Plan d'actions Handicap - Inclusion 2023-2025

« Parce que les différences, en s'additionnant, multiplient le capital collectif,  
Il ne faut jamais soustraire celui qui est différent »

**Anne Bridel – Maire-Adjointe Ville de Vitré**



La ville de Vitré s'est engagée de manière volontariste dans une politique ambitieuse en faveur du handicap et contre toutes les formes d'exclusion.

Cette détermination est portée par tous les élus, les services et la commission communale pour l'accessibilité.

Ce premier plan est le fruit de cette synergie collective et transversale. Il ouvre de manière réaliste et pragmatique la voie d'un avenir encore plus solidaire entre tous les Vitréens, quelles que soient leurs différences.

Les différences créent trop de handicaps, les handicaps ne doivent plus créer de différences. Nous pensons le handicap surtout physique mais il est aussi cognitif ou sensoriel. Nous pensons l'exclusion par le handicap, mais il est aussi par l'âge, la culture, la maîtrise du français, le numérique, ... Il faudra aussi réfléchir à ces situations.

Ce premier plan fixe des objectifs en matière d'aménagements mais aussi dans le domaine de l'accès adapté aux services, ou encore du mieux vivre ensemble. Ces objectifs sont déclinés en actions concrètes qui seront autant d'étapes douces qui nous amèneront sereinement mais avec certitude vers le but recherché.

L'énergie mais la patience, le pragmatisme mais l'ambition, la détermination mais l'humilité nous guideront pour réussir ce défi aussi noble qu'immense.

Nous comptons sur tous les vitréens, qu'ils soient habitants, salariés, visiteurs.

Vous pouvez compter sur nous.

**Anne Bridel**  
Maire-Adjointe Santé - Inclusion  
Ville de Vitré

**Isabelle Le Callennec**  
Maire de Vitré



Le saviez-vous ?

- 80 % des handicaps ne se voient pas ? Autisme, troubles sensoriels maladie chronique (sclérose en plaques, fibromyalgie...), épilepsie... Plus de 9 millions de personnes en France souffrent d'un handicap invisible qui trop régulièrement ne sont pas compris, entendus, considérés...
- 1 personne sur 7 de plus de 15 ans est en situation de handicap, et 1 adulte sur 6 se déclare proche aidant

## Quatre axes majeurs

- Rendre la ville plus accessible (page 4)
- Faciliter l'exercice de la citoyenneté et le confort des démarches (page 5)
- Œuvrer pour une ville plus incluante, plus ouverte et tolérante, plus sensibilisée (page 6)
- Améliorer l'accompagnement de la vie quotidienne (page 7)



**Direction de la Citoyenneté, de la Vie des quartiers, de la Jeunesse**

[viedesquartiers@mairie-vitre.fr](mailto:viedesquartiers@mairie-vitre.fr)

02.99.75.54.36



## RENDRE LA VILLE PLUS ACCESSIBLE

Même si dans la conscience collective comme dans la traduction législative, l'amélioration des possibilités de déplacement des Personnes à Mobilité Réduite est une évidence pour tous, il reste encore beaucoup de travail à réaliser, souvent parce qu'il faut forcément lisser la mobilisation des moyens dans le temps.

<b>Se déplacer facilement et en sécurité sur l'espace public</b>	
Action 1.1	Faire l'état d'avancement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)
Action 1.2	Organiser des cheminements exploratoires dans la ville
Action 1.3	Fixer les priorités dans la poursuite des aménagements
<b>Accéder de manière autonome aux bâtiments et aménagements publics</b>	
Action 1.4	Faire l'état d'avancement de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP)
Action 1.5	Participer en amont des projets pour intégrer à la réflexion globale tous les éléments souhaitables dans la prise en compte des différents handicaps
Action 1.6	Fixer les priorités dans la poursuite des travaux
Action 1.7	Rendre les aires de jeux inclusives (accessibles aux fauteuils, jeux adaptés, jeux sensoriels...) y compris signalétique pour flécher l'accès au lieu et l'affichage sur site peut-être en FALC pour l'utilisation
<b>Mobiliser les responsables des lieux de vie et des établissements accueillants du public</b>	
Action 1.8	Rencontrer et sensibiliser les responsables, mettre en place une communication par l'instauration d'un logo accessibilité mettant en valeur les lieux accessibles et sensibilisés
Action 1.9	Réalisation d'un plan de ville spécifique repérant les aménagements et lieux favorisant



# FACILITER L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ ET LE CONFORT DES DÉMARCHES

Le handicap, a fortiori sensoriel et cognitif, réduit considérablement l'exercice de la citoyenneté. Il faut réduire cette fracture et affirmer que nul homme ou femme n'est moins citoyen que l'autre.

<b>Faciliter l'exercice du droit de vote</b>	
Action 2.1	Organiser des votes fictifs en situation réelle, préalablement aux échéances électorales, à destination des personnes en déficit cognitif (bureau de vote pédagogique)
Action 2.2	Améliorer l'accès physique des PMR dans les bureaux de vote
Action 2.3	Favoriser le repérage du process de vote par une documentation adaptée (FALC) et une signalétique facilitante
<b>Adapter l'information/ communication de la ville à tous les publics</b>	
Action 2.4	Intégration au site internet des modalités de consultation adaptées aux différents handicap (recommandations W3C)
Action 2.5	Développer par réflexe systématique, des modes complémentaires d'accès à notre communication : caractères plus gros, support audio en parallèle du support écrit pour le Vitré Journal, sous-titrage vidéos...
<b>Faciliter les démarches administratives</b>	
Action 2.6	Fixer les priorités dans la poursuite des travaux
Action 2.7	Rendre les aires de jeux inclusives (accessibles aux fauteuils, jeux adaptés, jeux sensoriels...) y compris signalétique pour flécher l'accès au lieu et l'affichage sur site peut-être en FALC pour l'utilisation
Action 2.8	Rencontrer et sensibiliser les responsables, mettre en place une communication par l'instauration d'un logo accessibilité mettant en valeur les lieux accessibles et sensibilisés



# OEUVRER POUR UNE VILLE PLUS INCLUANTE, PLUS OUVERTE ET TOLÉRANTE, PLUS SENSIBILISÉE

Le mieux vivre ensemble, ce n'est pas qu'une phrase dans un discours. C'est un objectif collectif, de solidarité, d'humanisme... Il est le contraire de l'individualisme, du repli sur soi, de l'égoïsme. Seul on va plus vite et on ne voit que la destination. Ensemble on va plus loin, on profite du voyage et on arrive plus riche. C'est en rassemblant les différences d'un collectif, qu'on va vers la plus belle destination. N'effaçons pas les différences, partageons-les.

<b>Rendre naturelle la différence</b>	
Action 3.1	Organiser des votes fictifs en situation réelle, préalablement aux échéances électorales, à destination des personnes en déficit cognitif (bureau de vote pédagogique)
Action 3.2	Travailler avec les associations pour inclure les personnes en situation de handicap et partager les pratiques. Si besoin, conventions entre les structures et la ville pour échanges d'expériences et de pratiques.
Action 3.3	Bonifier sensiblement les subventions pour toutes les associations présentant des projets spécifiques
Action 3.4	Bonifier sensiblement les subventions pour toutes les associations présentant des projets spécifiques
Action 3.5	Sur l'idée que les personnes en situation de handicap ont du talent, prévoir chaque année DANS le programme du centre culturel un spectacle inclusif.
<b>Soutenir l'emploi des personnes en situation de handicap</b>	
Action 3.6	Faire de la Ville un employeur exemplaire dans l'intégration des personnes H
Action 3.7	Engager la Ville de manière pérenne et croissante dans le DUO DAY. Entraîner les autres structures publiques locales et les entreprises du Pays de Vitré via un challenge de type « 100 offres au Pays de Vitré »
Action 3.8	Aider à faire connaître les prestations de l'ESAT. Encourager à les solliciter
Action 3.9	Favoriser la mobilité des travailleurs handicapés pour qu'ils ne perdent pas l'accès à l'emploi pour ce motif.
<b>Adapter l'offre culturelle de la ville</b>	
Action 3.10	Augmenter le fonds DYS de la médiathèque, le fonds malvoyants etc..
Action 3.11	Améliorer l'accès aux lieux notamment en adaptant l'accueil aux personnes vivant avec certains types de handicap (ex. : trouble du spectre autistique)
Action 3.12	Enrichir l'offre culturelle spécifique à destination des publics concernés et en les intégrant comme « acteurs » dans la programmation.



# AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE QUOTIDIENNE

Le regard porté sur les gens ou sur les choses est souvent directement lié à ce que l'on en connaît ou que l'on croit en connaître. Mieux accompagner passe donc par mieux connaître. Mieux connaître c'est s'ouvrir, c'est rassembler les forces et les compétences de tous pour renforcer l'envie d'agir.

<b>Sensibiliser et former les acteurs du quotidien</b>	
Action 4.1	Faire participer les agents de la Ville, du CCAS et de Vitré Communauté à Activ challenge (proposé par l'Agefiph) en juin 2023.
Action 4.2	Travailler avec les services RH pour dynamiser le plan de formation spécifique à l'accompagnement du handicap
Action 4.3	Temps de rencontre entre travailleurs sociaux pour encore mieux appréhender les « différences »
<b>Prendre en compte l'entourage de la personne handicapée</b>	
Action 4.4	Trouver des modes de garde ou des activités périscolaires pour les enfants scolarisés en IME par exemple pour que les parents ou les aidants puissent avoir droit à des carrières professionnelles non sacrifiées.
Action 4.5	Trouver des solutions pour des temps de répit pour les accompagnants. À travailler en concertation avec l'association locale des Directeurs des structures spécialisées.
<b>Expérimenter des dispositifs et des actions ponctuelles</b>	
Action 4.6	Exemple : faire financer par l'ARS un accompagnement des enfants présentant des troubles DYS (voir expérience en cours en Occitanie), en concertation avec le service Education.
Action 4.7	Sensibiliser les jeunes générations de manière ludique et non culpabilisante: une journée des sport et de loisirs dans l'esprit « prends ma place » en partenariat avec les Sportivales par exemple
Action 4.8	Encourager et soutenir l'existence d'un réseau de visiteurs bénévoles pour les personnes âgées et handicapées isolées (en dehors des périodes de crises gérées dans le cadre du dispositif « fichier des personnes vulnérables »)
Action 4.9	Pathologies particulières entraînent parfois soins particuliers qui obligent à se rendre à Rennes. Œuvrer pour délocaliser sur Vitré certains soins ? Handiaccès 35 et CLS.
Action 4.10	Appeler le bon sens et l'expertise d'usage des vitréens pour alimenter une boîte à idées afin de trouver des actions qui réduiraient l'exclusion sous toutes ses formes : langues, numériques, isolement familial...

